



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Décembre 2004 – nr 21 ([version-pdf sur le site](#))

Contenu

[1. Avis](#)

- o [Avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012](#)
- o [Avis sur un projet d'AR modifiant l'AR du 22 mai 2003 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des biocides](#)

[2. Activités des groupes de travail](#)

[3. Conférences](#)

[4. Etude sur les stratégies nationales de développement durable en Europe](#)

[5. Déménagement du secrétariat du CFDD](#)

1. Avis

Avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012

Ce 6 décembre à Buenos Aires, s'est ouverte la 10^{ème} session de la « Conférence des parties » (COP) à la Convention cadre sur les changements climatiques. Alors que la récente ratification de la Russie permettra au Protocole de Kyoto d'entrer en vigueur le 16 février 2005, cette 10^{ème} session traitera aussi de manière informelle des mesures à prendre pour l'après-2012, soit après la période couverte par le Protocole de Kyoto. Des débats au sujet de ces mesures auront également lieu durant le prochain sommet de printemps de l'Union Européenne. C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) vient de remettre au ministre de l'environnement, M. Bruno Tobbacq, un premier avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012. Le présent avis, qui a été adopté de manière consensuelle à l'Assemblée Générale du CFDD le 29 novembre dernier, aborde le volet international de la question. Le CFDD développera dans un avis ultérieur les volets belge et européen.

Pour appuyer son analyse, le CFDD a invité plusieurs experts nationaux et internationaux et s'est également basé sur les travaux du GIEC (en anglais: IPCC, Intergovernmental panel on Climate Change). Sur la base des conclusions du GIEC, le CFDD rappelle dans son avis en quoi les changements climatiques constituent une menace grave pour les écosystèmes mais aussi pour les systèmes socio-économiques. La probabilité des risques et la gravité des dommages potentiels s'accroissent avec l'augmentation de la température mondiale moyenne. C'est pourquoi le CFDD prend comme cadre de référence la position des institutions européennes qui ont estimé que la température mondiale moyenne nette peut augmenter de plus de 2°C par rapport à la valeur préindustrielle. En effet, si la hausse des températures est maintenue en-dessous de cette limite, cela rend l'apparition de perturbations dangereuses du système climatique moins probable, même si cela ne permet pas de les exclure totalement.

Afin de parvenir à limiter l'augmentation de température à ce niveau, l'effort général devrait avoir comme but de maintenir la concentration en gaz à effet de serre en-dessous de 550 ppm. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre liées à des activités humaines devraient ainsi diminuer de l'ordre de 30% à l'horizon 2050 par rapport à 1990 et de l'ordre de 75% à l'horizon 2100. De manière générale, c'est la quantité globale de gaz à effet de serre, émise au niveau mondial, qu'il convient de diminuer. Avec une telle contrainte, afin d'être efficace, de ne pas créer de distorsions de concurrence et d'assurer un "level playing field" pour les acteurs industriels, il est important que tous les pays soient impliqués dans le processus de diminution ou de maîtrise des émissions. Dans cette optique, il est indispensable d'impliquer les Etats-Unis ainsi que d'autres pays en développement présentant une forte croissance de leurs émissions.

Dans son avis, le CFDD dresse un inventaire des différentes modalités de partage de l'objectif mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les différents principes qui pourraient être à leur base. Le CFDD recommande également d'étudier les possibilités de différents instruments et outils à développer au niveau international, comme une taxe mondiale sur les émissions de gaz à effet de serre, un marché mondial d'échange de droits d'émission, un marché mondial de certificats verts, un système mondial d'accords sectoriels en matière d'efficacité énergétique.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.frdo.be/fr/pubfr/avis/2004a12f.pdf>

[Retour au contenu](#)

Avis sur un projet d'AR modifiant l'AR du 22 mai 2003 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des biocides

Le gouvernement prépare un AR adaptant l'AR du 22 mai 2003 sur les biocides aux dispositions européennes concernant la libre circulation des biens en ce qui concerne la problématique de l'importation parallèle. D'autre part, le nouveau projet d'AR simplifie les procédures concernant les autorisations de mise sur le marché pendant la période transitoire, qui dure jusqu'au moment où la réglementation européenne y afférente entre en vigueur. Le CFDD approuve les modifications proposées par le projet d'AR. Toutefois, le projet d'AR doit garantir suffisamment l'application du principe de précaution. Des mesures concomitantes doivent également être élaborées, pour le cas où les mesures transitoires donneraient lieu à de la délocalisation.

Le CFDD émet des suggestions concrètes pour rédiger les articles concernant le stockage des biocides et concernant l'importation parallèle de façon univoque. Le CFDD suggère également de clarifier sur quelques points la procédure pour l'autorisation des biocides contenant des substances existantes et de la rendre plus efficace. Finalement, le CFDD attire l'attention sur un problème concret qui se pose dans les entreprises de nettoyage et de maintenance.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.frdo.be/fr/pubfr/avis/2004a11f.pdf>

[Retour au contenu](#)

2. Activités des groupes de travail

Groupe de travail stratégies de développement durable

Le groupe de travail prépare un avis sur les progrès de la politique belge en matière de développement durable. Cet avis intervient dans le cadre de l'évaluation annuelle de la politique de DD annoncée dans la déclaration gouvernementale de 2003. Notre objectif est de publier un document succinct et prospectif avec des propositions, des suggestions et des priorités par rapport à la politique et au cycle politique, sur base d'une analyse globalisante. L'avis sera présenté à la première Assemblée Générale de 2005 (le 3 février).

Groupe de travail Energie et climat

Le groupe de travail Energie et climat continuera ses travaux sur une stratégie "Post Kyoto" après 2012. Il s'agit maintenant d'étudier les options de politique énergétique et climatique pour l'Europe et la Belgique. Le deuxième avis "Post Kyoto" sera remis au ministre de l'environnement, M. Bruno Tobback.

En outre, le groupe de travail prévoit une demande d'avis sur le plan national mobilité.

Groupe de travail Relations internationales

La table ronde sur le « Doha Development Agenda », annoncée dans notre Bulletin précédent, aura lieu le 19 janvier 2005. Le ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht, responsable du dossier de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), sera présent. Cette table ronde permet un échange d'opinions et de positions entre les membres du Conseil et le ministre. Dans le courant de janvier

également, un entretien est prévu avec le ministre de la Coopération au développement Armand De Decker, sur l'aspect développement durable dans sa politique.

Groupe de travail Normes de Produits

Il a été demandé à la direction environnement du SPF Santé Publique, un aperçu des transpositions de directives européennes prévues. Dans ce cadre, une demande d'avis est attendue sur un AR transposant la directive «peinture».

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Le groupe de travail organisera au début 2005 un séminaire interne en matière de communication. Ce séminaire pourrait s'avérer utile dans la préparation d'un symposium sur la communication en matière de DD au mois de juin. Ce symposium aura pour objectif d'améliorer la communication du conseil et de ses membres en matière de DD et de parvenir à une meilleure sensibilisation du grand public en matière de DD.

Groupe de travail Recherche scientifique

Le groupe de travail analyse la possibilité d'un avis sur l'impact des changements climatiques (vagues de chaleur et inondations) sur la santé en Belgique dans le cadre du suivi de la 4^{ème} conférence interministérielle « Environnement et Santé » de Budapest (OMS Europe, voir notre Bulletin précédent).

[Retour au contenu](#)

3. Conférences

EEAC Conference: TOWARDS A EUROPEAN POLICY ON THE MARINE ENVIRONMENT, EEAC Annual plenary session and EEAC Working Groups - 13-16 OKTOBER 2004 Berlin - Allemagne

La 12^{ème} conférence annuelle des *European Environment and Sustainable Development Advisory Councils* (EEAC) a été organisée par les trois conseils allemands membres de ce réseau, qui en compte 34 dans 20 pays. Cette année-ci, le thème principal était le milieu marin. L'EEAC a émis une déclaration dans laquelle elle plaide pour une approche plus transversale et audacieuse de la stratégie européenne dans ce domaine. Le CFDD n'a pourtant pas signé cette déclaration, puisqu'il n'a pas eu l'occasion d'en discuter auparavant.

Lors de la conférence, les différents groupes de travail de l'EEAC se sont réunis. Cela s'avère une bonne occasion pour échanger des opinions et des expériences. Le groupe de travail Développement Durable, prioritaire pour le CFDD, a discuté surtout autour de l'étude « *Sustaining Sustainability* » (voir ci-après). La conférence a été suivie de l'assemblée générale statutaire de l'EEAC. Lors de la séance, le CFDD a été accepté comme membre à part entière. Il a également été décidé que le secrétariat de l'EEAC serait établi à Bruxelles en 2005, au Minaraad.

[Retour au contenu](#)

4. Etude EEAC sur les stratégies nationales de développement durable

A l'initiative du groupe de travail Développement Durable de l'EEAC, la secrétaire du réseau, Ingeborg Niestroy, a mené une étude comparative sur les stratégies de DD en Europe. Cette étude porte sur leur contenu et leur implémentation, mais également sur le rôle que jouent dans le processus les conseils nationaux de DD. En outre, Mme Niestroy a examiné le rapport entre les stratégies nationales et la stratégie européenne dans ce domaine. L'étude, qui a été co-financée par le CFDD, porte sur neuf pays de l'UE : outre une analyse générale, elle apporte des éléments concrets sur la situation du DD dans ces pays, parmi lesquels figure la Belgique.

Au printemps de 2005, l'étude «*Sustaining Sustainability* » sera discutée lors d'un « event » à Bruxelles. Le CFDD pourrait déjà utiliser les résultats de l'étude dans la préparation de son avis sur la

première évaluation annuelle de la politique de DD en Belgique. L'étude pourrait également se montrer utile dans l'évaluation du fonctionnement de notre conseil : le secrétariat préparera une note là-dessus.

[Retour au contenu](#)

5. Déménagement du secrétariat du CFDD

En cette période de fin d'année, le secrétariat va déménager d'Etterbeek, rue des Aduatiques, vers le bâtiment « Eurostation » situé près de la gare de Midi à Bruxelles. A partir de janvier 2005, les réunions des groupes de travail et nombre d'autres activités du CFDD auront lieu à cet endroit. Voici notre nouvelle adresse: 17 rue Ernest Blérot, 1070 Bruxelles. Toutefois, pendant les premiers mois, les visiteurs doivent se présenter à l'accueil situé rue Ernest Blérot n°1. Nos numéros de téléphone et de fax ne changent pas, et nos adresses internet et mail restent également les mêmes.

[Retour au contenu](#)

Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue des Aduatiques 71-75, 2^{ème} étage, 1040 Bruxelles

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vi de avec comme sujet «unsubscribe ».